



Mairie de 71600

Vitry En Charollais

Téléphone : 03.85.81.14.40

Fax : 03.85.81.48.07

mairie.vitryencharollais@wanadoo.fr

Vitry en Charollais, le 6 février 2018,

Monsieur l'inspecteur d'académie,

Accompagné des 3 délégués titulaires des parents d'élèves de l'école de Vitry, nous avons rencontré ce jour Monsieur Fuster, inspecteur académique de Charolles.

Après cette rencontre, je souhaite à nouveau vous apporter quelques précisions supplémentaires faisant suite à mon courrier argumentaire du 22 janvier 2018.

*Je ne souhaite pas revenir sur les différents points qui montrent le besoin vital pour notre commune rurale mais aussi péri-urbaine de maintenir « **une école garante de qualité soucieuse de la réussite des élèves qui lui sont confiées** ». Je me permets cependant d'ajouter que notre commune est propriétaire de 5 logements qu'elle loue aux tarifs appliqués par l'OPAC71. Ces logements sont conventionnés par la CAF de Saône et Loire et permettent ainsi aux locataires de bénéficier d'aides au logement. Ils font l'objet d'un turn-over régulier et sont rapidement loués. D'ailleurs un de ces appartements sera libéré très prochainement et nous privilégierons une famille avec de jeunes enfants qui choisiront notre école.*

Concernant le nouveau lotissement du Montier, j'ai réservé ce jour une nouvelle parcelle à Mr et Mme Avagian qui me confirment que leur enfant âgé de 19 mois sera scolarisé en septembre 2019.

A ce jour 72 élèves sont prévus à la prochaine rentrée ; ce chiffre évolue. Simon Levaure, 3 ans, arrivé dernièrement avec ses parents, rejoindra probablement les 72 déjà inscrits dès 2018.

Carlie Dubois une fillette de 2 ans a été inscrite ce matin portant le nombre à 12 enfants minimum pour 2019 que la commune pourrait choisir d'inscrire dès septembre 2018 en accueillant les enfants de 2 ans.

Conscient de la baisse sensible des effectifs à la rentrée 2018, il me semble important de tenir compte de l'arrivée de futurs propriétaires ou locataires qui dans les 2 années à venir, inscriront obligatoirement plusieurs enfants à Vitry. Ces perspectives doivent nous convaincre et nous permettre de rester confiants pour l'avenir de notre école.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes sentiments respectueux.

Daniel Therville, Maire de Vitry en charollais



Horaires d'ouverture :

Lundi et Vendredi de 08H00 à 12H00

Mardi de 08H00 à 12H00 et de 13H30 à 18H30

Jeudi de 13H30 à 18H30